MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

ARRETE

MINISTERE DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

inge Selution de para godê Le Ministre des Affaires Culturelles

Le Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de la protection de la Nature et de l'Environnement

- VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67-1174 du 28 décembre 1967;
- VU le décret n° 69-607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5-1 de la loi du 2 mai 1930 sur la Protection des Sites ;
- VU le décret du 24 juillet 1969 portant organisation du Ministère des Affaires Culturelles ;
- VU le décret n° 71-94 du 2 février 1971 relatif aux attributions du Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de la Protection de la Nature et de l'Environnement;
- VU la loi du 12 avril 1943 portant règlementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9;
- VU le décret du 9 février 1968 portant application du décret du 7 février 1959 modifié, relatif au samping, et notamment les articles 2 et 6;
- VU le décret nº 69-825 du 28 août 1969 portant déconcentration et unification des organismes consultatifs en matière d'opérations immobilières d'architecture et d'espaces protégés;
- VU le decret nº 70-288 du 31 mars 1970 relatif à la composition et au fonctionnement des Commissions Départementales et Supérieures des Sites;
- VU le décret n° 72-37 du 11 janvier 1972 relatif au stationnement des caravanes et notamment les articles 3, 7, 9 et 10 ;
- VU l'avis émis le 24 octobre 1970 par le Conseil Municipal d'ATTAINVILLE
- VU l'avis émis le 30 janvier 1971 par le Conseil Municipal de BELLOY-EN-FRANCE ;
- VU l'avis émis le 30 juillet 1970 par le Conseil Municipal de BOUQUEVAL;

VU l'avis émis le 12 décembre 1970 par le Conseil Municipal de CHATENAY-EN-ERANCE

l'avis émis le 11 septembre 1970 par le d'ECOUEN

l'avis émis le-23 janvier 1971 par le

d'EPINAY CHAMPLATREUX

d'EZANVILLE l'avis émis le 4 octobre 1970 par le " " " le 5 février 1971 par le "

FONTENAY-EN-PARISIS

1 lavis émis le 16 novembre 1970 par le Conseil Municipal de MAREIL-EN-FRANCE

l'avis émis le 3 septembre 1970 par le Conseil Municipal de LE MESNIL

l'avis émis le 29 août 1970 par le Conseil Municipal de MOISSEL 1 avis émis le 14 décembre 1970 par le Conseil Municipal de LE PLESSIS

GASSOTE

l'avis émis le 7 novembre 1970 par le Conseil Municipal de VILLAINES-SOUS-BOIS

l'avis émis le 16 novembre 1970 par le Conseil Municipal de VILLIERS-LE-SEC ;

enviser and dust to a Milliament, in least of the Keinger Kraik Breeds for

Considérant que le Maire de la commune de VILLIERS-LE-BEL n'a pas répondu dans le délai de 3 mois aux demandes d'avis qui lui ont été adressées les 13 janvier et 4 mai 1971 par le Préfet du Val. d'Oise et que son avis materiale est réputé favorable ;

VU les délibérations du 24 octobre 1969, 24 juin 1970, 21 décembre 1970 to intermediate des Sites du Commission Départementale des Sites du

$\frac{1}{2} \left(-\frac{1}{2} \left(-\frac{1$

-France Article Aer - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département du Val d'Oise l'ensemble formé sur les communes de :

- Section in the transfer of the long through the time with the - ATTAINVILLE
- THE STATE OF THE PROPERTY OF T
- THE PROPERTY OF THE BOUQUEVAL.
 - CHATENAY EN FRANCE
 - ECOUEN
- A DATE OF COLUMN TO EPINAY. CHAMPLATREUX OF THE BOOK OF THE STORES TO SEE THE STORES TO SEE THE STORES TO SEE THE SECOND SECOND

 - EZAŅVIĻLE, J. Ç. , E. Salting and Jura deline in the control of - FONTENAY EN PARISIS
 - JAGNY SOUS BOIS
 - MAREIL EN FRANCE
 - LE MESNIL AUBRY: MOISSELLES

 - LE PLESSIS GASSOTE
 - -- VILLAINES SOUS BOIS The second of the state of the second of the
 - VILLIERS LE BEL
 - VILLIERS LE SEC

par la plaine de France et délimité comme suit :

Communes de :

BELLOY-EN-FRANCE : limites des communes de BELLOY-EN-FRANCE et VILLAINES-SOUS-BOIS chemin vicinal n° 3 de BELLOY-EN-FRANCE à VILLAINES-SOUS-BOIS chemin rural nº 2 dit de la Croix St Georges, avenue de la Croix St chemin rural nº 2 dit de la Croix St Georges chemin vicinal n° 2 de BELLOY-EN-FRANCE à EPINAY-CHAMPLATREUX chemin rural n° 29 dit de CHAMPLATREUX

EPINAY CHAMPLATREUX

chemin de Champlatreux à Belloy. route nationale 16 de Paris à Dunkerque chemin vicinal ordinaire 2 de Champlatreux à Lassy

JAGNY-SOUS-BOIS

chemin vicinal 3

chemin rural 8 de Champlatreux à Jagny chemin rural 5 (dit avenue des Patis) ou de Luzarches à Fontenay limite des communes Jagny-Sous-Bois / Mareil-en-France

MAREIL-EN-FRANCE

limite des communes de Mareil et de Jagny

CHATENAY-EN-FRANCE

limite communale Chatenay Jagny limite Chatenay/Bellefontaine limite communale Chatenay/Puiseux les Louvres en france " Chatenay/Louvres
" Chatenay/Fontenay-en-Parisis

FONTENAY-EN-PARISIS

le chemin rural 6 dit de Bellefontaine le chemin départemental 47 du Dugny à Mareil en France le chemin rural 29 dit Avenue de Partuse le rû joi gnant le chemin rural 29 au chemin départemental 10 le chemin départemental 10 de Saralles à Plailly chemin vicinal 3 chemin vicinal 3 chemin rural 20 dit avenue de Gonesse

ARTON STATES OF THE STATES OF THE STATES

BOUQUEVAL

limite des communes de Bouqueval/Goussainville chemin rural de Montmorency à Goussainville limite de BOUQUEVAL/GONESSE

VILLIERS-LE-BEL

limite communale Villiers-le-Bel/Gonesse chemin rural nº 10 dit du Coudray d'Ecouen au Thillay et à Gonesse le sentier non numéroté reliant le chemin rural 10 au chemin rural 13 chemin rural 13 dit Ruelle

o de la calibrato o processo e 🗞 a se post

ECOUEN

chemin rural 18 dit Ruelle du Froy la limite communale Ecouen / Sarcelles (chemin d'Enghein) chemin de fer Paris Treport
rue du Luat chemin du Four à chaux route des CornouilTers route nationale 370 (rue de la libération) avenue du Maréchal Foch

EZANVILLE

les à Ecouen de la little de la collègie de la coll chemin de Moisselles à Ecouen-

chemin vicinal n° 2 de Moisselles à Ecouen chemin des Bornes

ATTAINVIILE

Chemin mural 12 de Moisselles à Ecouen chemin rural 12 de Viarmes à Moisselles chemin rural N°2 dit des Bois route nationale 309 de Paris à Chantilly par Sannois

villaines-sous-Bois
route nationale 309 de Paris à Chantilly
limite communale Villaines-sous-Britis limite communale Villaines-sous-Bois/Belloy (point de départ).

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du Val d'Oise et aux Maires des communes susvisés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

and the same of the state of the same of t

Le Ministre délégué auprès

Culturelles du Premier Ministre chargé de la Protection de la Nature et de l'Environnement

Signé : RC. POUJADE

Signé : J. DUHAMEII

Pour ampliation

L'Administrateur Civil chargé du Bureau des Sites 🗼

Nancy BOUCHE